



BEAUVAIS, le 29 février 2012.

## COMMUNIQUE

---

Ce matin le policier municipal de Beauvais qui avait été suspendu a été placé en garde à vue. L'un des deux fils de la personne interpellée le 23 février 2012 aurait également été placé en garde à vue, mais son frère n'aurait pas pu être interpellé. Cette après-midi, les deux policiers municipaux ont été à nouveau convoqués pour être entendus.

Nous pouvons espérer que cette procédure sera menée de manière impartiale à l'égard de notre collègue et que celui-ci va pouvoir bénéficier de toute l'aide de la collectivité dans le cadre de la protection fonctionnelle.

S'il s'avère que les policiers municipaux doivent maintenant ne plus interpellier en flagrant délit les auteurs de rebellions et d'outrages, que les parlementaires fassent supprimer les articles du code pénal qui s'y rapportent. Cela ne renforcerait bien évidemment pas l'autorité des forces de police face à la délinquance.

Nous déplorons la médiatisation à outrance et à charge, au mépris de l'objectivité qui s'impose aux médias, portant atteinte à l'ensemble de la profession, qui tous les jours essaie avec les moyens que lui accordent les municipalités de faire respecter les Lois de la République.

Il est bien entendu que la majorité des Policiers Municipaux de BEAUVAIS, se plaçant derrière nos syndicats n'adhèrent pas à une stratégie qui consisterait à confronter les forces municipales à la Police Nationale. Nous estimons, que nos équipes doivent travailler ensembles pour la réussite d'un service public de sécurité, professionnel et de qualité.

**Michel LECQUIO**  
Président  
de l'Union Nationale des  
Agents de Police  
Municipale – CGC  
☎ 04.94.09.02.53

**Patrick CARRE**  
Président  
de la CFTC – Police  
Municipale  
☎ 06.07.29.27.85

**Philippe STEENS**  
Secrétaire Général  
du Syndicat Indépendant  
de la Police Municipale –  
Eurocop  
☎ 01.44.92.78.50

**Cédric MICHEL**  
Président  
du Syndicat de Défense  
des Policiers Municipaux  
☎ 06.22.71.42.45